

Vous avez des **IDÉES**,
des **PROJETS**, des
RÊVES pour relier
l'Homme et la Nature ?

NATURE
BIODIVERSITÉ
ÉCO-CITOYENNETÉ
AGRICULTURE
TOURISME
CULTURE

PARTICIPEZ AUX
TROPHÉES

DE LA RÉSERVE
DE BIOSPHÈRE DES ÎLES
ET DE LA MER D'IROISE

De 800 à 1000 € pour les lauréats



NOUVEAUTÉ catégorie «Jeune»

CONTACT :

@biosphere-iroise@mab-france.org

Tél. : 02 98 81 90 08 ou 02 98 44 17 00

Vous avez des **rêves**, des **idées**, des **projets** pour **relier l'Homme et la Nature** ? Vous pensez pouvoir apporter quelque chose aux îles et à la mer d'Iroise ? Une action concrète dans le domaine de la transition écologique et solidaire ?

Candidatez aux Trophées de la Réserve de biosphère !

Reconnue par l'UNESCO depuis 1988, la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise reconduit pour la cinquième année le concours des Trophées des réserves de biosphère. Ce concours vise à sélectionner et récompenser un projet que vous proposerez.

Tout le monde peut participer : établissements scolaires, entreprises, particuliers, collectivités, associations actifs sur le territoire de la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise¹.

Il suffit de soumettre votre idée de projet par le biais du dossier de candidature :

- Téléchargeable sur www.pnr-armorique.fr (rubrique : Actualités) ou sur la page Facebook www.facebook.com/Iroise.Biosphere.Unesco
- Ou à demander auprès du Parc naturel régional d'Armorique au 02 98 81 16 43 ou à biosphere-iroise@mab-france.org

Votre projet doit s'inscrire dans **l'un des cinq enjeux prioritaires** pour la réserve de biosphère :

- ✓ Connaissance et préservation des paysages, des milieux naturels et des espèces
- ✓ Maintien et valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire de la Réserve de biosphère
- ✓ Développement d'activités touristiques durables de qualité
- ✓ Sensibilisation des habitants et des visiteurs aux différents patrimoines de la Réserve de biosphère et à la transition écologique
- ✓ Développement de l'écocitoyenneté et du lien social

Participer aux Trophées c'est :

- ✓ Valoriser votre engagement éco-responsable et promouvoir vos pratiques développement durable dans la Réserve de biosphère d'Iroise
- ✓ Être récompensé par un label reconnu par l'UNESCO
- ✓ Intégrer le réseau éco-acteurs de la Réserve de biosphère d'Iroise
- ✓ Bénéficier de la couverture médiatique des réserves de biosphère et de l'UNESCO
- ✓ Gagner une dotation et la réalisation d'une vidéo sur votre projet
- ✓ Profiter de l'accompagnement des parcs naturels pour développer votre projet
- ✓ Participer à l'événement national de remises des prix à l'UNESCO à Paris
- ✓ Échanger avec d'autres lauréats des Trophées et acteurs locaux lors de rencontres

Par le présent concours, la Réserve de biosphère entend encourager la réalisation de projets exemplaires en matière de développement durable, d'innovativité et de créativité en faveur d'un territoire d'une grande valeur patrimoniale.

Les Trophées de la Réserve de biosphère sont organisés par le Parc naturel régional d'Armorique et le Parc naturel marin d'Iroise et sont soutenus par le projet européen BCHT via le Fonds européen de développement régional (FEDER).

¹ Liste des communes concernées : Ouessant, Molène, Sein, Le Conquet et la mer d'Iroise

Les Trophées 2020 de la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise

REGLEMENT

Article 1 - Objet

Le Parc naturel régional d'Armorique et le Parc naturel marin d'Iroise, coordinateurs de la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise, organisent du 15 juin au 23 août 2020 les Trophées de la Réserve de biosphère. Ce concours récompensera des projets allant dans le sens d'une amélioration des relations entre l'Homme et la Nature, de la conciliation entre un environnement sain et une économie locale forte. Les projets devront être réalisés dans l'année suivant la remise des Trophées. Les projets peuvent déjà être initiés et la dotation permettra alors aux lauréats de les poursuivre ou de les finaliser.

Les Trophées concernent tout acteur engagé dans la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise : établissements scolaires, entreprises, particuliers, collectivités, associations, etc. actifs sur le territoire de la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise

Les candidats peuvent concourir dans **cinq thématiques** retenues :

- ✓ Connaissance et préservation des paysages, des milieux naturels et des espèces
- ✓ Maintien et valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire de la Réserve de biosphère
- ✓ Développement d'activités touristiques durables de qualité
- ✓ Sensibilisation des habitants et des visiteurs aux différents patrimoines de la Réserve de biosphère et à la transition écologique
- ✓ Développement de l'écocitoyenneté et du lien social

Deux catégories sont proposées :

- ✓ « Tous pour la Biosphère » ouverte à tous
- ✓ « Les jeunes pour la Biosphère » récompense en priorité un projet porté par (ou mobilisant) des jeunes âgés de 15 à 25 ans

Article 2 – Dépôt des dossiers de candidature

Les participants peuvent demander un dossier d'inscription en écrivant à l'adresse biosphere-iroise@mab-france.org ou en le téléchargeant sur le site du Parc naturel régional d'Armorique : www.pnr-armorique.fr

Pour être valide, le dossier de candidature à remettre comprendra la présentation détaillée du projet, le budget estimé, le calendrier prévisionnel de réalisation du projet et l'explication précisant l'usage prévu de la dotation allant de 800€ à 1000€ en cas de sélection du projet.

Ce dossier n'excédera pas 10 pages (annexes comprises). Des éléments complémentaires pourront être demandés.

Une fois complété, le dossier devra être envoyé **au plus tard le 23 août 2020 à minuit**, la date et l'heure des courriers électroniques faisant foi.

- ✓ Sous format électronique à l'adresse : biosphere-iroise@mab-france.org (attention à ne pas dépasser 10 Mo).
- ✓ Sous format papier par courrier ou à déposer contre récépissé à l'adresse suivante :
Parc naturel régional d'Armorique
15, place aux foires
BP 27
29590 LE FAOU

Toute demande de renseignement complémentaire est à adresser : biosphere-iroise@mab-france.org / 02 98 81 16 43

Article 3 - Sélection

A l'issue de la clôture des candidatures, les projets lauréats seront sélectionnés sur dossier suite à un examen du jury. Le jury pourra demander à auditionner les candidats les mieux classés afin de désigner les lauréats.

Les critères de sélection sont (en gras les critères indispensables) :

- **Renforcement des liens Homme-Nature**
- **Lien du projet avec le territoire**
- **Projet au service ou au bénéfice d'autres personnes que son seul porteur**
- Exemplarité, capacité à être diffusé et dupliqué
- Construction technique du projet et pertinence de la réflexion
- Intérêt pour le territoire
- Originalité et caractère innovant du projet
- Prise en compte des critères paysagers, esthétiques, artistiques
- Valeur éducative auprès du grand public, des élus et des professionnels
- Création de lien social
- Valorisation de savoir-faire spécifiques
- Caractère local du porteur de projet
- Projet n'ayant pas pour but principal de promouvoir un produit ou service marchand

Afin de faciliter l'analyse par le jury, le dossier de présentation devra reprendre les critères ci-dessus énoncés et préciser les actions opérationnelles répondant aux critères.

Les Objectifs de Développement Durable pour les Nations Unies sont le cadre de valeur du réseau des réserves de biosphère. Ces objectifs sont donc un guide pour vous aider à construire votre projet. Ils le seront également pour le choix du projet dans le cadre de ces trophées (voir <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>)

Article 4 – Dotation

La dotation sera remise à une personne physique ou morale. Dans le cas d'une équipe, la répartition de la dotation est à la charge du porte-parole de cette même équipe. Il n'appartient pas au jury de déterminer les modalités d'une éventuelle répartition.

Les deux lauréats recevront chacun une dotation et une vidéo promotionnelle qui mettra en lumière le projet, son équipe et ses objectifs. Les prix permettront à chaque lauréat de mettre en œuvre son projet

ou de l'améliorer, de le valoriser et de communiquer plus largement dans l'idée de partager les bonnes pratiques et de les transposer sur d'autres territoires.

Pour la catégorie « **Tous pour la Biosphère** » : une dotation de 1 000 € sera attribuée au lauréat pour l'aider à la réalisation de son projet, ainsi qu'une vidéo pour promouvoir son projet. Une convention formalisera le partenariat.

Pour la catégorie « **Les jeunes pour la Biosphère** » : le lauréat recevra une dotation de 800€, un voyage pour rencontrer d'autres jeunes de réserves de biosphère² et une vidéo promotionnelle (ou une formation pour apprendre à réaliser sa propre vidéo promotionnelle). Une convention formalisera le partenariat.

Une note attestant de la réalisation du projet et des photos en lien avec le projet seront fournies au Parc naturel régional d'Armorique par chaque lauréat. Des rencontres régulières seront également réalisées pour assurer le suivi du projet.

En cas de non réalisation du projet dans un délai de un an à compter de la notification, les sommes devront être restituées par les lauréats. Un point formel sera donc organisé à cet effet.

Article 5 – Communication

Les organisateurs se réservent le droit de citer et de communiquer sur tout ou partie des projets reçus et d'utiliser les données produites, le cas échéant.

Les lauréats s'engagent à assurer la plus large diffusion possible de leur projet. Ils veilleront à indiquer dans leur communication le logo de la Réserve de biosphère et du projet INTERREG BCHT (renseignements auprès du Parc d'Armorique) et à mentionner ceux-ci dans les contacts avec tous les médias.

Les événements liés au déroulement et aux manifestations des Trophées feront l'objet de médiatisation par l'écrit, y compris numérique, l'image et la parole.

La participation au concours emporte acceptation du présent règlement et spécialement autorisation d'utilisation des noms cités et des images pour les besoins de la relation des événements du concours.

Article 6 - Remise des prix

Les deux projets seront présentés et récompensés à l'occasion d'un événement convivial de remise des Trophées, à l'occasion des Journées de la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise.

Les gagnants du concours seront invités à participer à la cérémonie nationale des Trophées des réserves de biosphère de France pour représenter la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise avec les coordinateurs locaux (les frais afférents ne seront pas à la charge des lauréats).

Article 7 - Respect des réglementations

Les projets et actions présentés devront respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

² En fonction du calendrier des événements 2021, le voyage peut être une participation au Congrès UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) à Marseille ou bien au Summer Camp des jeunes dans une réserve de biosphère française. C'est une belle opportunité pour rencontrer des jeunes et faire un retour d'expériences pour mobiliser d'autres jeunes sur son territoire !

Article 8 – Jury

Le jury est composé de personnalités, d'élus et de techniciens des structures coordinatrices de la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise, ainsi que des lauréats des trophées de l'année précédente. Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'auront pas à être motivées. La réalisation des projets devra être effective dans un délai d'un an, pendant lequel le jury suivra leur mise en œuvre.

Article 9 - Acceptation du règlement

Le dépôt de candidature à ce concours vaut acceptation du présent règlement.

Article 10 - Force majeure et annulation du concours

En cas de force majeure les organisateurs du concours se réservent le droit d'annuler ou de reporter la remise des prix.

Article 11 - Litige et modification du règlement

Tout litige pouvant intervenir dans l'interprétation du présent règlement sera tranché sans appel par les organisateurs. Le présent règlement pourra être modifié et complété sans avis préalable. Toutefois, toute modification éventuelle sera annexée au présent règlement et adressée directement aux candidats.

EXEMPLES DE PROJETS MIS A L'HONNEUR

En 2019, les Réserves de biosphère du marais Audomarois, des Cévennes, du bassin de la Dordogne, de Fontainebleau et Gâtinais, des gorges du Gardon, de l'archipel de Guadeloupe, des îles et de la mer d'Iroise, de Luberon Lure, du Mont Ventoux et du Mont Viso ont décerné des trophées pour des projets liés aux enjeux de leur territoire.



L'association l'Atelier Partagé de l'Île Molène

Lauréat 2019 des Trophées de la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise

« Les Trophées 2019 des Réserves de biosphères, et la reconnaissance de l'UNESCO est déjà une belle carte de visite ! Nous avons maintenant une chouette vidéo de présentation de nos activités, et le prix nous a permis d'équiper l'Atelier d'un Scanner 3D, et ainsi de démarrer la création d'un musée virtuel numérique avec les collégiens de Molène... Une belle aventure ! »

L'entreprise Terroir d'Iroise

Lauréat 2018 des Trophées de la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise



L'arrivée du maraîcher Vincent Pichon a permis de relancer l'agriculture insulaire en Iroise. Il propose une agriculture respectueuse de l'environnement et utilise la technique de rotation des cultures. Il remonte les murets en pierres sèches pour installer des cultures de pommes de terre dans ces mini parcelles. Vincent travaille aussi en circuit court avec les commerces des îles d'Ouessant et Molène.



Le collège des îles du Ponant à Ouessant

Lauréat 2018 des Trophées de la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise

Les élèves du collège ont créé un jardin botanique insulaire en partenariat avec le Centre d'Etudes du Milieu d'Ouessant et le Conservatoire Botanique de Brest. Ils ont accueilli des plants de l'Iroise, mais aussi des plants venant d'autres îles, comme les Canaries, dans un objectif de conservation et de sensibilisation. C'est une opportunité pour aborder différentes matières enseignées (SVT, mathématiques, histoire, langues...). L'idée à terme est de créer un partenariat avec un collège venant d'une autre réserve de biosphère insulaire.

Poti légumes

Lauréat 2019 des Trophées de la Réserve de biosphère du marais Audomarois



C'est l'initiative de quatre étudiantes en BTS au lycée Alexandre-Ribot de Saint-Omer : Camille Grevet, Clémence Leblond, Camille Vanacker et Marianne Vigneron. Elles souhaitent redonner le goût des légumes aux enfants des écoles primaires et encouragent les établissements à planter des légumes avec les écoliers.



L'eau au pied du saule

Lauréat 2019 des Trophées de la Réserve de biosphère du marais Audomarois

C'est l'initiative personnelle de David Brunet, habitant d'Arques, qui consiste à redonner vie à une ancienne mare dans le jardin du presbytère de Haut-Arques. Ce maillon d'un réseau de mares va permettre aux espèces de milieux humides de reconquérir cet espace naturel. Ce projet a reçu le soutien de la commune.

Histoires à faire peur du Mont Ventoux, par Nadège Poupaert

Lauréat 2018 des Trophées de la Réserve de biosphère du Mont Ventoux



Redonner vie à ces croyances, contes et légendes qui font partie du patrimoine culturel, en les illustrant, en les mettant en scène. Ces créations seront ensuite mises à disposition des écoles maternelles et primaires du Mont Ventoux.



La marche gourmande

Lauréat 2018 des Trophées de la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso

gourmande franco-italienne, prévue au printemps 2019.

Cette marche gourmande a été imaginée lors du Forum des jeunes qui s'est tenu dans la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso. Ce projet initié, développé et mis en place par les jeunes participants, vise à mettre en lumière les produits locaux de qualité, lors d'une marche